

### A retenir

#### MILDIU

La pression est en hausse. Soyez vigilants à l'approche des épisodes pluvieux annoncés pour le début de semaine prochaine.

#### OÏDIUM

Réceptivité de la vigne en baisse. Maintenez la surveillance sur vos parcelles à risque.







#### VERS DE LA GRAPPE

Les toutes premières captures ont été enregistrées.

**RÉGLEMENTATION** : Flavescence dorée de la vigne 2010 – RAPPEL (voir en annexe)

### MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 22	Mer 23	Jeu 24	Ven 25	Sam 26	Dim 27
Températures	8 22	8 25	11 27	13 30	17 30	18 29
Tendances						

### STADES PHENOLOGIQUES

	Gamay	Duras	Syrah	Loin de l'œil	Mauzac
Stades	29 (Brens)	27 (Cadalen)	27 (Lisle)	25 - 27 (Coteaux de Gaillac)	25 - 27 (Cahuzac s/ V)

Rappel des stades :

25 : 80 % floraison

31 : Baies de la taille d'un pois

27 : Nouaison

33 : Fermeture de la grappe

29 : Baies de la taille d'un plomb

# MILDIOU

## • Situation au vignoble

Toujours aucune sortie de tache n'a été détectée par les observateurs du réseau.

## • Données de la modélisation

Les cumuls de pluie de la semaine dernière sont de 38 et 44 mm pour les secteurs de Frausseilles et Couffouleux, et atteignent 59 mm sur le secteur de Peyrole voire 79mm pour Cunac. La semaine précédente, la pression était en hausse et le risque élevé. Les pluies du 19 juin ont engendré des contaminations de masse importantes en tous secteurs.

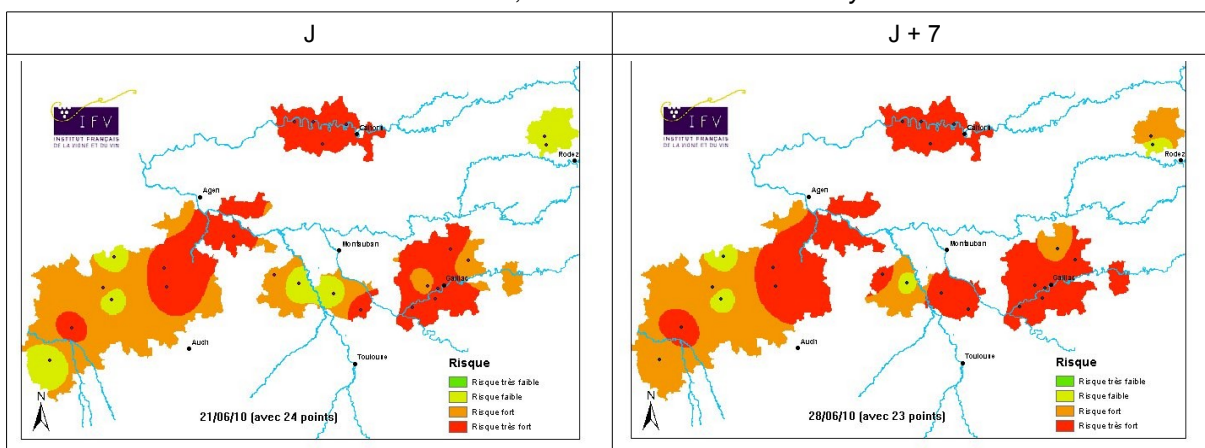
Pour cette semaine encore, la pression est en hausse. Le niveau de risque est élevé et toute nouvelle pluie, de 5 mm ou plus, devrait être contaminante.

D'après le modèle, les sorties de taches issues des contaminations du 11 juin devraient être visibles autour du 26 juin.

**Évaluation du risque** : Le temps de la semaine s'annonce relativement clément, mais des dégradations orageuses sont prévues pour le début de semaine prochaine. Compte tenu du niveau de risque important modélisé, soyez très vigilants à l'approche de ce nouvel épisode pluvieux.

### Cartographie – Risque potentiel Mildiou – Zone Midi-Pyrénées (J / J+7)

Calculs réalisés le 21/06/10, avec les modèles Potentiels Systèmes 2010



Hypothèse correspondant à une semaine sèche suivie d'un épisode pluvieux de 5 mm le lundi 28 juin.

# OÏDIUM

## • Situation au vignoble

La situation sanitaire n'évolue pas. Les observateurs n'ont encore détecté aucune sortie de tache.

**Évaluation du risque** : La période de très haute sensibilité s'achève avec la nouaison. Cependant, les grappes restent réceptives jusqu'à la véraison. Les symptômes qui seront observés dans le courant des prochaines semaines seront issus de contaminations anciennes, datant d'au moins 3 semaines. Soyez vigilants dans les parcelles présentant des taches, car toute brume ou rosée matinale suffit à entraîner une évolution rapide des symptômes.

**Prophylaxie** : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.



**Reconnaissance des symptômes** : En cette période d'expression de divers symptômes foliaires, il est primordial d'affiner votre diagnostic en identifiant au mieux l'origine des taches observées. Une tache récente et non sporulante de mildiou peut être confondue avec un symptôme d'oïdium.

En cas de doutes, un test de sporulation permet de confirmer l'origine de la tache. Pour cela, mettez la feuille « tachée » dans un sac plastique avec un coton imbibé d'eau. Après quelques heures (Ex : une nuit à 20 °C), l'apparition d'un feutrage blanc à la face inférieure de la feuille confirme qu'il s'agit d'un symptôme de mildiou. Alors qu'un aspect poussiéreux gris et peu net désigne l'oïdium. A la différence du mildiou, le feutrage de l'oïdium peut aussi apparaître à la face supérieure de la feuille.

## BLACK ROT voir BSV Vigne Gaillac n°10

## BOTRYTIS

### Évaluation du risque :

Dans les situations à risque nécessitant une surveillance accrue (cépages, historique parcellaire), la première phase de sensibilité se situe entre le stade floraison et le stade fermeture de la grappe. Une deuxième phase de sensibilité est identifiée au début de la véraison.

Dans le cas des situations moins sensibles, la phase de sensibilité principale se situe avant fermeture de la grappe.

**Mesures prophylactiques** : La prophylaxie peut s'appliquer quelque soit le risque botrytis de vos parcelles. Les mesures visent à limiter la vigueur de la vigne, à favoriser l'aération des grappes (ébourgeonnage, effeuillage, éclaircissage) et à limiter le risque de blessures sur baies en limitant l'incidence des autres parasites (oïdium et tordeuses notamment).

## VERS DE LA GRAPPE

### • Situation au vignoble

De nouvelles captures ont été relevées sur quelques uns des pièges du réseau. Le nombre de papillons capturés reste faible.

### • Données de la modélisation (Modèle Eudémis – SRAL, Modèle Potentiel Système - IFV)

Les modèles prévoient un début de vol entre le 18 et le 20 juin. Ils annoncent également les premières pontes autour du 26 - 28 juin et les premières éclosions autour du 3 - 4 juillet.

Ces informations seront à affiner au vue des données de la modélisation disponibles la semaine prochaine.

**Évaluation du risque** : Le vol démarre a peine.

## CICADELLE VERTE

### • Situation au vignoble

Les populations de cicadelles vertes se font discrètes. Les températures fraîches de la semaine dernière ainsi que les traitements obligatoires visant la cicadelle de la Flavescence dorée semblent avoir ralenti la dynamique d'évolution du ravageur.

**Évaluation du risque** : La surveillance doit cibler le pic de population lié à l'apparition des larves de la deuxième génération. Dès que des cicadelles adultes sont observées (individus ailés), c'est le signe que le nouveau cycle de développement larvaire va prochainement démarrer. Ce sont les larves, et non pas les adultes, qui génèrent des dégâts de grillure.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

*Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2010 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : [www.vignevin-sudouest.com](http://www.vignevin-sudouest.com)*

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinovalie et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



## Message réglementaire Flavescence dorée 2010 - RAPPEL

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : [www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)

***Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.***

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

### **Dates des traitements en viticulture conventionnelle :**

	<b>Commune à 3 traitements</b>	<b>Commune à 2 traitements</b>
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

### **Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :**

	<b>Commune à 3 traitements</b>	<b>Commune à 2 traitements</b>
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-